

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffièrre adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-772 décrétant un emprunt et une dépense de 2 275 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'honoraires professionnels.

Ce règlement a pour objet de procéder à la réalisation de divers travaux d'infrastructures portant sur les murs de soutènement et les sites de glissements de terrain pour les années 2026, 2027 et 2028, comprenant ainsi des honoraires professionnels d'arpentage, des études géotechniques et autres investigations.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 5 décembre 2025 et celle de la ministre des Affaires municipales le 19 décembre 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 6 janvier 2026

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe